

Sommaire:

Page 3

La Retraite, comme un fil rouge du Mouvement social et du Syndicalisme CGT

Éditorial de Pierre Leblic

Page 4 à 11

Histoire du syndicat de la Manufactures des tabacs de Dieppe (de 1891 à 1914)

Histoire de luttes, Histoire de Femmes

Par Gilles Pichavant

Pages 12 à 13

Histoire sociale d'une entreprise

Total-Fina-Elf, ex-Compagnie française de Raffinage à Gonfreville

Par Jean Hamel

Pages 14 à 18

Solidarité et action pour la Paix en Algérie

La révolte des rappelés de la Caserne Richepanse

Par Serge Laloyer.

Pages 19 à 20

Préservation des archives syndicales

Une étape vient d'être franchie

Pages 21

Décès d'un militant de la CGT

Hommage à Gilbert grenier

Par Robert Privat.

Page 22

A propos d'une Photographie

Par Robert Privat

Page 23

Connaître et soutenir notre institut d'Histoire Sociale.

Bulletin d'adhésion pour l'année 2001

Éditorial

La Retraite, comme un fil rouge pour le Mouvement social et le Syndicalisme.

Le 21 août 1891 se tient à six heures du soir, salle du gymnase national, rue Aguado à Dieppe, la réunion constitutive du syndicat de la manufacture de tabacs. L'ordre du jour de cette assemblée comprend—entre autres— «les améliorations à apporter à la retraite des vieux travailleurs des tabacs ».

C'est ce que nous apprend l'article de Gilles Pichavant sur l'histoire du syndicat de la manufacture des tabacs de Dieppe, de 1891 à 1914 que vous trouverez dans cette livraison de notre « Fil rouge ».

Le 25 janvier 2001, plusieurs centaines de milliers de salariés à travers toute la France se mettent en grève et manifestent pour défendre leur retraite à 60 ans et leur régime de retraite complémentaire que le Medef, organisation patronale remet en cause. Cette « levée en masse » oblige le Medef à annuler sa décision et à prolonger le versement des retraites complémentaires jusqu'au 31 décembre 2002, mais bien sûr les patrons ne désarment pas quant à la remise en cause des régimes de retraite, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Ces deux exemples montrent que la question de la retraite, âge de départ, montant de la pension, constituent une sorte de « Fil rouge » dans l'opposition entre le capital et le travail : les premiers voulant augmenter leurs profits, les seconds voulant récupérer leur part des richesses créées. Nous sommes bien là au cœur de la lutte des classes que d'aucuns déclarent d'un autre âge : la réalité et l'actualité nous rappellent à l'ordre.

L'exemple des retraites en est un éclatant témoignage : le Medef d'aujourd'hui défend ses intérêts de classe, les salariés les leurs.

La CGT a toujours été du combat pour l'amélioration des retraites. Le patronat n'a de cesse de les remettre en cause.

La connaissance de l'histoire éclaire notre combat d'aujourd'hui, le nourrit, nous permet d'agir en meilleure connaissance de cause.

« La retraite, on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder » clame le mot d'ordre. Rien n'est plus d'actualité.

Que notre « Fil rouge » permette à chacun de mieux s'approprier notre combat et de mieux le conduire, c'est là notre seule ambition.

Pierre LEBLIC

Histoire du syndicat de la Manufacture des tabacs de Dieppe, de 1891 à 1914.

Histoire de luttres Histoire de femmes

Première partie: Création d'un syndicat de masse, qui sera ensuite affilié à la CGT.

Par Gilles Pichavant

C'est, semble-t-il un lieu commun de dire que le syndicalisme aurait d'abord été machiste, et que ce ne serait que « sur le tard » que les femmes y auraient pris leur place.

Il est des évidences qui méritent études, recherches et confrontations.

Est-ce le syndicalisme qui était machiste ou le contexte idéologique dans lequel se sont créés les premiers syndicats ?

Le syndicalisme a-t-il conforté les idées dominantes en ce domaine, ou s'est-il placé en rupture avec elles ? Quel rôle ont joué les fédérations et les syndicats ?

A l'évidence l'étude historique fait apparaître une réalité plus complexe, ainsi que, dans le même temps, des problématiques revendicatives qui semblent très proches de celles de notre époque.

Créé en 1891, le syndicat de la Manufacture des Tabacs de Dieppe a été dirigé au cours de ses premières années par des hommes, au sein d'un bureau syndical composé d'une majorité de femmes. Cependant, le syndicat a, dès cette époque, toujours désigné des femmes au sein de

la délégation du syndicat au congrès fédéral annuel. Dès la fin de la décennie le syndicat élit une vice-présidente, mademoiselle Rosa Leroy qui devient présidente du syndicat en 1900.

Dès sa création, ce syndicat sera un syndicat de masse, à plus de 95% féminin, le nombre de syndiqués fluctuant entre 500 et 670 selon les époques sur 900 salariés.

Le contexte économique et social en 1891.

Nous sommes, vingt ans après la Commune de Paris, et sept ans après le vote de la loi légalisant les syndicats. Ainsi plus de 50 ans avant d'obtenir le droit de vote, des ouvrières de la manufacture des tabacs affirment haut et fort, à l'aide du syndicalisme, leur revendication de la citoyenneté, en démontrant leur capacité à animer et à diriger une collectivité d'êtres humains.

Dans Dieppe se côtoient les grandes fortunes et l'extrême pauvreté. Depuis le Second Empire, c'est une station balnéaire réputée que fréquente aussi bien la grande bourgeoisie parisienne que l'aristocratie anglaise. Le luxe s'étale au casino, sur le bord de mer, à Puys, à Pourville et Varengeville, ou dans le quartier de Dieppe de Caude-côte. Des écrivains, des peintres, des comédiens, des musiciens et des compositeurs, viennent y passer la belle saison. Ce ne sont que concerts, courses de chevaux, tournois de tennis qui occupent les oisifs.

De son côté, la population laborieuse survit péniblement dans une situation précaire. Les familles, souvent nombreuses, s'entassent dans des appartements d'une seule pièce, sans eau ni commodités d'aucune sorte, dans les vieux immeubles du centre ville qui datent du début du 18^{ème} siècle. Les maladies s'y développent donc avec facilité.

Le chauffage n'existe pas plus dans les habitations que dans les ateliers. Les conditions de travail sont très pénibles. La durée du temps de travail est longue, au minimum de 10 heures par jour, souvent 11 heures voire plus. Le travail est essentiellement manuel. Il demande des efforts physiques importants. Les accidents du travail sont nombreux à cause de la manipulation de charges lourdes, de produits dangereux ou par l'utilisation de machines sans protections. Toutes ces raisons font que l'espérance de vie est courte, et que le travailleur est complètement usé dès qu'il approche de la cinquantaine.

Dieppe est un grand port, relié au reste du pays et

notamment avec la capitale par le chemin de fer. Il s'y développe des activités commerciales dans trois grandes directions : le grand commerce avec l'outremer, le transmanche, et la pêche côtière et hauturière. Ces activités induisent des industries diverses : Huileries et usines de produits chimiques, fabriques de biscuits de mer, de papier, briqueteries et émailleries, usines de production de gaz domestique, petits chantiers de construction

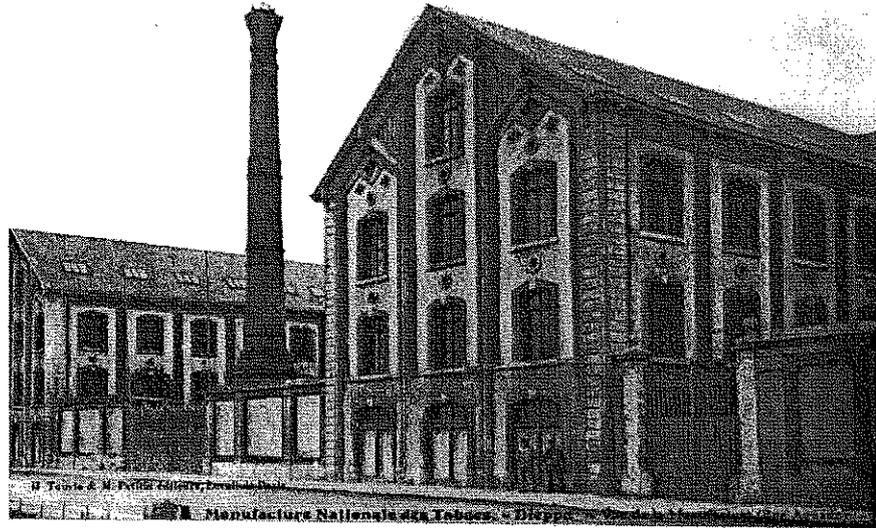
navale plutôt tournés vers la production de bateaux de pêche, à quoi s'ajoutent les services de manutention et les entrepôts. Nous sommes à l'époque du règne de la machine à vapeur que l'on retrouve dans les chemins de fer, les installations portuaires et sur les navires de commerce ou de pêche.

Les entreprises sont de petite taille. On les qualifierait aujourd'hui de petites et moyennes industries (PMI), car leurs effectifs ne dépassent guère la centaine de personne. L'artisanat et le petit commerce emploient encore beaucoup de monde.

Les installations de chemins de fer sont cependant importantes à Dieppe. On y trouve, outre la gare principale et la gare maritime, un atelier de réparation de locomotives. Les voies courent jusqu'à l'avant port pour amener les trains jusqu'aux quais d'embarquement des paquebots transmanche. Les chemins de fer occupent un personnel nombreux, peut-être supérieur en nombre à celui de la manufacture des tabacs. A notre connaissance, il n'existe pas à Dieppe de syndicat organisé à cette époque, mais peut-être existe-t-il des syndiqués voire une section syndicale dépendant d'une structure régionale ou nationale. En fait, il faudra attendre le début du 20^{ème} siècle pour assister à la création d'un syndicat local dans ce secteur d'activité.

Le secteur maritime emploie plus d'un millier de travailleurs, tant dans la pêche côtière ou hauturière, que dans la marine marchande ou transmanche, cependant il s'agit, en général, de navires de taille moyenne ou petite, ce qui rend, là aussi, difficile l'émergence du syndicalisme.

L'arrière-pays dieppois est peut-être plus



La Manufacture des tabacs de Dieppe vue de la plage, vers 1927
Bâtiments construits en 1738, détruits lors du débarquement des canadiens en 1942.

industrialisé que la ville elle-même. St Nicolas d'Alhiermont est spécialisé dans la métallurgie ; il s'y développe une industrie horlogère importante qui réunit près d'un millier d'ouvriers. La décennie sera marquée par une première tentative d'y créer un syndicat, mais il faudra attendre, là aussi, le 20^{ème} siècle pour assister à une création durable.

Les vallées de la Varennes ou de la Scie comptent un grand nombre de filatures et de tissages de coton ou de lin, mais les effectifs salariés n'y dépassent guère la centaine de personnes.

La Manufacture des Tabacs est donc, à l'exception des chemins de fer, la plus grosse entreprise de main d'œuvre, où est concentré près d'un millier d'ouvrières. C'est la plus grosse entreprise de production de la région.

Dans ces conditions, il n'est donc pas surprenant que ce soit à la Manufacture des Tabacs que le premier syndicat de la région dieppoise semble s'être réellement développé pour la première fois. En effet, à part un éphémère syndicat du bâtiment, créé en 1879 qui perdure quelques années mais qui disparaît après 1884, on ne trouve plus trace d'existence d'un autre syndicat ouvrier en 1891 à Dieppe

L'année 1889 vient d'être marquée par la première manifestation ouvrière de l'histoire contemporaine de Dieppe. Plusieurs centaines de personnes, en grande majorité des dockers, se sont rendus à la mairie, en cortège, pour obtenir du pain et du travail dans un contexte de chômage généralisé sur le port de Dieppe. Cette première expérience concrète de mobilisation

ouvrière, expression d'une indépendance vis à vis du pouvoir local comme des courants conservateurs, étend à Dieppe ce qui est à l'ordre du jour ailleurs, dans le même temps où elle fait mesurer concrètement la force de l'intervention collective.

C'est dans ce contexte particulier que se crée le syndicat des ouvrières et des ouvriers de la manufacture des tabacs de Dieppe. Lorsqu'il annonce dans son numéro du 19 août 1891 la réunion constitutive du syndicat des ouvrières et des ouvriers des Tabacs, l'éditorialiste de « l'Impartial », le déplore : « C'était fatal, il fallait s'y attendre que les démarches dans ce sens seraient faites à la manufacture de Dieppe, surtout après la création récente d'un syndicat pareil au Havre. Nous sommes certains que chez nous cette association une fois faite restera à l'état de formule, car nous croyons savoir que, d'une manière générale, les employés intéressés n'ont pas de griefs sérieux à formuler et qu'ils sont tous contents de leur sort, sous la direction intelligente et pleine d'équité de l'administration actuelle ».

Nous allons voir qu'il s'agissait, bien évidemment, d'une vision qui n'avait rien à voir avec la réalité.

La Manufacture des tabacs : une longue histoire.

La Manufacture des tabacs est une entreprise qui appartient à l'État. Celui-ci a le monopole de la fabrication et du commerce du tabac et de ses produits dérivés : tabac à chiquer, tabac à priser, tabac pour les pipes, cigares puis cigarettes. Il en tire de substantielles ressources.

Le monopole existe en fait depuis plusieurs siècles. Mais, pendant la Révolution Française, il fut aboli. La Ferme des tabacs fut supprimée le 17 mars 1791, les manufactures vendues et le marché livré à la concurrence. Cependant les entrepreneurs privés n'ont alors jamais pu subvenir aux besoins du pays. De son côté l'État y a perdu énormément de recettes fiscales. Confronté à des besoins financiers gigantesques pour financer les guerres de l'Empire, Napoléon rétablit le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs par décret impérial du 12 janvier 1811. Dans l'affaire, Dieppe y perdra temporairement sa manufacture qu'elle ne récupérera qu'en 1853.

Cette manufacture existait depuis 1674. Au début du 18^{ème}, malgré l'incendie qui avait ravagé Dieppe à la suite du bombardement anglo-

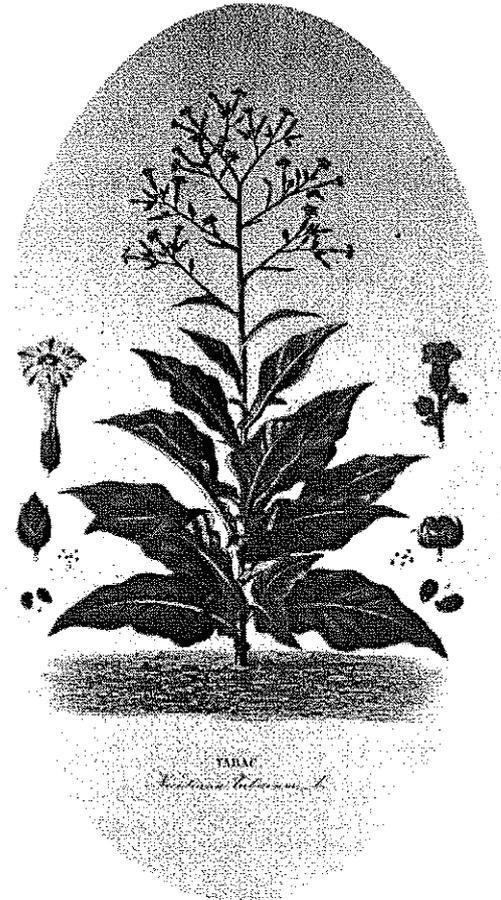


Planche botanique représentant un plan de tabac avec tous ses détails.

hollandais de 1694, la manufacture était « l'une des plus considérables de la Ferme des Tabacs ». Plus de mille ouvriers y étaient employés et parmi eux, de très jeunes enfants. On les appelait des « pétuniers ». A plusieurs reprises durant le premier tiers du 18^{ème} siècle, ils seront les acteurs de conflits sociaux que l'on appelait à l'époque révoltes ou mutineries. Il s'agissait en fait de grèves.

En 1715, il y eut une révolte contre l'organisation d'une fouille à la sortie des ateliers. En 1729, eut lieu, la première occupation d'usine de l'Histoire (n'en déplaise aux Havrais fiers à juste titre des travailleurs de l'Usine Bréguet qui furent les premiers à occuper leur entreprise en 1936). Les ouvriers se « mutinèrent », et s'enfermèrent dans la manufacture. Ils refusaient qu'on leur enlève une « gratification » ; on dirait aujourd'hui une prime. Il s'agissait donc d'un véritable conflit sur les salaires. Malgré une intervention musclée des forces de l'ordre de l'époque - un détachement de dragons, qui malgré tous ses efforts ne pût entrer militairement dans les locaux -, ils arrachèrent une négociation en direct avec le gouverneur de

la place de Dieppe qui dût se présenter seul dans la cour. Finalement, aucune poursuite ne fut engagée contre eux. Les « meneurs » n'eurent qu'une nuit de prison à passer au château. Ils durent payer une messe – un « Te Deum » – reprirent le travail comme si rien ne s'était passé et les ouvriers de la manufacture conservèrent leur prime.

L'année suivante la direction de la manufacture voulut augmenter le rendement ce qui provoqua une nouvelle émotion. Mais cette fois-ci elle s'était préparée au conflit et devançait la « mutinerie » en faisant investir les lieux par une troupe de cuirassiers. On arrêta les sept ouvriers « les plus remuants » qui passèrent cinq mois au cachot et ne furent jamais réembauchés dans la manufacture.

La permanence des conflits sociaux, entre autres raisons, conduisit la Ferme des Tabacs à se décider de construire des locaux neufs qui seront inaugurés en 1738. Jusqu'à cette époque, la manufacture était installée dans les bâtiments provisoires dans laquelle elle s'était réfugiée à la suite du grand incendie de Dieppe de 1694. Agglomérat de vieilles maisons sauvées de l'incendie – la maison Miffant située rue d'Écosse, en face des locaux actuels de l'Union Locale CGT- et de baraquements précaires, ils étaient complètement inadaptés. Ils permettaient, surtout, aux ouvriers de s'organiser trop facilement et de se barricader efficacement.

Les nouveaux bâtiments offrirent des conditions de travail meilleures au personnel. Mais leur conception rendait difficiles les « coalitions » et les « mutineries » et facilitaient une intervention de la troupe en cas de trouble. On ne parlera plus de « révolte » des ouvriers jusqu'à la Révolution. Les bâtiments étaient situés sur le front de mer. Il s'agissait d'un grand carré de briques entourant une vaste cour. Deux immenses cheminées couronnaient l'ensemble ultramoderne pour l'époque. Le bâtiment sera détruit lors du débarquement des Canadiens en 1942. Il aura duré deux siècles.

A la veille de la Révolution, la manufacture comptait encore 400 ouvriers uniquement des hommes. Ce n'est qu'à la réouverture de la Manufacture, en 1853, que des femmes commencent à apparaître dans les ateliers. Puis, après la guerre de 1870, les femmes remplacent les hommes au point d'occuper plus de 95% des emplois et cela durera jusqu'à la fermeture définitive en 1942.

En fait cela a permis de faire baisser le coût de la

main d'œuvre, car l'usage était de moins payer les femmes que les hommes. Une étude faite dans la manufacture de Morlaix, comparable à celle de Dieppe, a permis de montrer que l'introduction massive d'ouvrières s'est accompagnée d'une baisse des salaires de 25% en 10 ans. (Ronan Pellen, *Histoire de la Manufacture de Morlaix, des origines à la première guerre mondiale*. Thèse, 1983)

En 1891, une conception syndicale proche du lobbying.

En 1891, les tabacs et allumettes sont donc un monopole de l'État. Les salaires, la durée du travail, les rémunérations, les primes, les conditions d'embauche, etc., tout dépend directement de la politique du gouvernement et de lois et textes votés à la Chambre des députés. C'est donc tout naturellement que les travailleurs, les syndicalistes et leur toute jeune fédération syndicale, se tournent vers les députés pour tenter d'améliorer leur sort.

Cependant, à la fin des années 80, le syndicalisme des tabacs et allumettes n'est réellement organisé que dans les manufactures des grandes villes. Le premier syndicat est celui de Marseille, créé à la suite d'une grève victorieuse le 1^{er} juillet 1887. L'exemple est suivi par les ouvriers de la Manufacture de Lyon, puis par ceux de Paris-Gros Caillou. La Fédération des ouvrières et des ouvriers des tabacs de France est créée en décembre 1890. En 1895 elle sera l'une des Fédérations syndicales qui participeront à la création de la CGT à Limoges.

Dès sa création, la Fédération des tabacs décide d'une grande campagne de création de syndicats dans toutes les manufactures afin de multiplier les interventions auprès des parlementaires, de manière à peser sur le débat budgétaire et obtenir, par ce biais, des améliorations sur les pensions et les salaires, mais aussi la reconnaissance du syndicalisme et l'obtention de droits nouveaux. Il y a, en effet, au moins un député dans chacune de ces villes. A Dieppe il y en a même deux. C'est en quelque sorte, une forme de lobbying dans lequel se lance la fédération. Cette démarche va porter ses fruits, mais cela créera quelques problèmes inattendus à ses promoteurs ; nous y reviendrons.

Pour préparer la réunion constitutive du syndicat, la Fédération fait paraître un communiqué dans la presse locale dans lequel elle met l'accent sur la question de la retraite. On notera que le développement des syndicats est déjà bien engagé.

Le communiqué paraît dans « *l'Impartial* » journal républicain bi-hebdomadaire du 19 août 1891 de tendance modérée, qui combat les thèses monarchistes de « *La Vigie* ».

« *Fédération des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs de France* Siège social: Bourse du Travail, 35 rue Jean Jacques Rousseau, Paris.

Chers camarades, la situation pitoyable faite aux vieux ouvriers et ouvrières des Tabacs mis à la retraite, et l'avenir plus sombre encore de nos camarades les ont déterminés à s'organiser et à se fédérer pour faire entendre leurs plaintes, et présenter leurs revendications aux pouvoirs publics.

A l'heure actuelle, le personnel des manufactures de Paris Gros-Caillou, Paris-Reuilly, Pantin, Lyon, Marseille, Nice, Dijon, Nancy, Châteauroux, Le Havre, Lille, Toulouse, Morlaix et Bordeaux, organisé en syndicats, est représenté à la fédération. Grâce à l'action du Comité Central, un projet de loi modifiant les bases de notre pension de retraite, était déposé à la Chambre des Députés le 16 mars 1891, par MM. Lavy, Mesureur, Tony Révillon, Henri Mathé, Jacques et Beaulard députés de la Seine. Ce projet est actuellement à l'étude de la Commission du budget.

Il importe que les travailleurs dieppois appuient de toutes leurs forces l'œuvre entreprise pour améliorer les conditions matérielles et accroître le bien-être lorsque l'heure de la retraite aura sonné pour eux. Il est urgent de constituer immédiatement le Syndicat de la Manufacture des Tabacs de Dieppe, pour montrer au Parlement que nos intérêts étant communs, nos revendications sont également communes.

Aussi est-ce pour accomplir cette tâche et unir tout le personnel dans une action unanime que le Comité Central de la Fédération des Tabacs a décidé d'organiser une REUNION CORPORATIVE qui aura lieu le 21 août 1891, à six heures du soir, salle du Gymnase National, rue Aguado.

Ordre du jour:

- *Améliorations à apporter à la retraites des vieux travailleurs des tabacs,*
- *Organisation du syndicat,*
- *Élection des membres du bureau.*

Dans leur intérêt, les ouvriers et ouvrières de la Manufacture des Tabacs de Dieppe, doivent assister à la réunion.

Une invitation a été adressée à MM. les députés

de l'arrondissement et aux conseillers municipaux de Dieppe. »

Le communiqué est signé « Pour le Comité central et par ordre, le Secrétaire Général, Pierre DUCROS, 251 rue de Charenton, Paris »

La création effective du syndicat de Dieppe

Dès l'annonce de la réunion dans la presse, les jeux sont faits. L'événement est là, incontournable. On ne parle sûrement que de cela dans tout Dieppe.

On est un dimanche après-midi. Le délégué de la fédération est arrivé de Paris, sans doute le matin même, par le train. Laissons parler le journaliste de « *l'Impartial* » du 22 août 1891 qui en fait un compte rendu minutieux paru dans l'édition qui suit la réunion.

« Environ 500 ouvrières et 40 ouvriers de la Manufacture des Tabacs ont répondu hier soir à 6 heures, en la salle du Gymnase National, à l'appel qui leur était adressé par le délégué de la Fédération M. Repiquet.

Celui-ci qui a déclaré aussitôt la séance ouverte, a tout d'abord demandé que les conseillers municipaux qui pourraient être dans la salle voulussent bien prendre place sur l'estrade. Personne de ne présentant, M. Repiquet a prié l'assemblée de nommer deux assesseurs. Deux ouvriers désignés ont été s'asseoir près de lui.

Le délégué a pris alors la parole pour exprimer les raisons qui motivent la formation en syndicats des quatorze manufactures des tabacs. Le but principal poursuivi par la fédération est d'obtenir une pension de retraite de 500 francs pour les ouvriers et de 400 francs minimum au moins pour les femmes. L'orateur, qui s'exprime facilement, a donné diverses explications sur le fonctionnement des syndicats en citant des exemples de leur efficacité. La cotisation mensuelle est de cinquante centimes pour les hommes et de vingt cinq centimes pour les femmes.

L'assemblée consultée sur son désir de se former en syndicat, a presque unanimement répondu par un acquiescement.

Sur l'invitation de M. Repiquet, on a procédé ensuite à la nomination d'un comité provisoire.

De nombreux noms d'ouvriers et d'ouvrières ont été proposés. En fin de compte un comité provisoire a été formé, ayant pour président M. Pierre Caplain, ouvrier tonnelier.

Les noms de tous les adhérents au projet de

syndicat seront communiqués au délégué M. Repiquet, par les soins d'une commission spéciale nommée à cet effet. »

Il faut noter cependant une inexactitude de la part du journaliste à propos de la revendication en matière de retraite (nous y reviendrons dans la deuxième partie de cette étude).

Dès ce moment, le syndicat est constitué. Il commence à travailler. L'absence des élus lors de la réunion montre l'embarras dans lequel la nouveauté les a plongés. Ont-ils cru l'éditorialiste qui pronostiquait un rapide échec du syndicat, au prétexte que « *les employés intéressés n'ont pas de griefs sérieux à formuler et qu'ils sont tous contents de leur sort, sous la direction intelligente et pleine d'équité de l'administration actuelle* » ? Ont-ils voulu, tout simplement, ne pas cautionner sa création ?

En tout état de cause, la taille de l'assemblée fait regretter à plus d'un de ne pas avoir été présent. N'oublions pas que, si les ouvrières n'ont pas le

La deuxième réunion du syndicat.

Le syndicat convoque une réunion, le 7 février 1892, toujours un dimanche après-midi, dans la même salle située tout près de la manufacture. L'assemblée est aussi nombreuse : plus de 500 personnes d'après la presse locale. L'ordre du jour est triple ; il s'agit tout d'abord de faire le point de l'activité du syndicat depuis sa création, puis d'examiner les revendications de ouvriers et des ouvrières, et, enfin, de renouveler le bureau du syndicat, comme cela se fera désormais chaque année.

Les élus locaux répondent, cette fois-ci, à l'invitation du syndicat. Ils sont nombreux à s'être déplacés. Le maire est cependant absent et ne s'est pas fait excuser. L'un des députés est présent, l'autre a tenu à envoyer un message pour se faire excuser. Lisons le compte rendu de la réunion dans « l'Impartial », où l'on note un vrai changement de tonalité :

« Une très intéressante réunion des ouvriers et ouvrières des tabacs, syndiqués récemment, a eu lieu dimanche dernier dans la salle du Gymnase, gracieusement mise à disposition du syndicat par M. Giraud-Thorant.

Plus de 500 personnes étaient présentes quand M. Breton, député, venu exprès pour assister à cette réunion, a occupé la présidence d'honneur

qui lui a été décernée par acclamation.

Sur l'estrade, M. Breton prend place, ayant à ses cotés MM. Repiquet délégué de Dieppe, Laisné, Gasly, Palfresne et Feuillet, Mlles Vérel et Gouley. Parmi les personnes qui ont répondu à l'invitation du comité, nous notons: M. Ch. Delarue conseiller d'arrondissement; MM. Engammare-Bunel, Benet, F. Robbe, conseillers municipaux.

Au début de la séance, M. Repiquet, délégué de Dieppe, prend la parole et rappelle, en excellents



La sortie de la Manufacture des Tabacs au 19^{ème} (Gravure d'époque)

La plage est au fond, la Manufacture est au loin sur la gauche. Les ouvrières débouchent de la rue Duquesne sur le Quai Henri IV.

droit de vote, leurs maris l'ont. Cela ne va sûrement pas échapper à de nombreux élus qui vont se promettre d'honorer une future invitation. Au mois de décembre, le syndicat de Dieppe participe au 2^{ème} congrès de la Fédération, qui est donc forte d'une quinzaine de syndicats à cette époque. Outre Marseille, Paris (Gros-Caillou) et Lyon qui l'ont créé, sont venus s'ajouter ceux de Bordeaux, Châteauroux, Dijon, Le Havre, Lille, Morlaix, Nancy, Nice, Pantin, Reuilly (Paris) et Dieppe.

termes, qu'il est venu fonder le syndicat il y a six mois. Il se félicite de ce résultat qui assura le succès des revendications pacifiques des ouvriers.

Après avoir insisté sur la légalité des syndicats, sur le droit qu'ont tous les ouvriers d'en faire partie, l'orateur passant à l'importante question des retraites donne des exemples des rentes insuffisantes et ridicules qui sont servies à des ouvriers et des ouvrières ayant soixante ans d'âge.

A Dieppe il y a des vieillards qui reçoivent de l'Etat, des pensions de 127 fr. ! Le desiderata des syndicats, le but principal de leurs efforts est d'obtenir du gouvernement après 25 ans de travail et 50 ans d'âge des pensions de 720 fr. pour les hommes et 540 fr. pour les ouvrières. M. Repiquet, après avoir indiqué ensuite la marche à suivre pour que les travailleurs des Tabacs puissent obtenir des secours donne la parole à M. Breton.

Notre député a affirmé de toute sa sympathie les ouvriers et ouvrières des Tabacs. Il trouve lui aussi, dérisoire, la pension qui est allouée à ces vieux serviteurs de l'État. Ces revendications sont justes et l'intéressant personnel de notre manufacture peut compter sur lui pour lui servir d'intermédiaire auprès du gouvernement (nombreux applaudissements).

Diverses lettres d'excuses sont lues ensuite, parmi lesquelles celle de M. Legras, député de la 2ème circonscription, qui n'a pu assister à la réunion.

Mlle Gouley, adjointe au trésorier donne alors lecture du compte financier. Le chiffre des dépenses s'élève à 575,75f. Celui des recettes à 983,50f. Le solde en caisse est donc de 407,75f. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. Repiquet qui s'exprime avec une remarquable facilité, fait connaître les travaux du Congrès tenu du 25 au 31 décembre 1891, et la part qu'il y a prise au nom du syndicat de Dieppe.

La question des hommes affectés au service de transit, que l'administration de la manufacture a l'intention de remplacer par un cheval et une voiture, vient ensuite. Nous ne savons quelle suite sera donnée à ce projet, mais nous croyons pouvoir assurer que, dans le cas où la Direction Générale persévérerait dans son dessein, les hommes occupés au transport des ballots ne seraient pas mis à pied. Ils seront employés pour un autre travail.

M. Repiquet traite ensuite la question des gratifications qu'il réprovoque. Ses explications et sa manière de voir sont unanimement approuvées.

Enfin la question des crèches. Ces établissements créés dans quelques Manufactures rendent de grands services aux mères de famille, qui peuvent ainsi avoir près d'elles leurs petits enfants, les surveiller et les allaiter sans perdre de temps pour leur travail.

Au Gros-Caillou, le conseil municipal a voté 3000 francs pour cette création des plus utiles.

Après quelques réflexions sur la question de diminution des salaires pour certaines ouvrières et les réclamations que le syndicat présentera à ce sujet, M. Duhamel conseiller municipal prend la parole pour annoncer qu'il soutiendra au conseil toute demande qui serait faite en vue de la création des crèches. M. Breton député déclare à nouveau que les Travailleurs de la Manufacture des Tabacs peuvent compter sur lui pour soutenir leurs intérêts à la Chambre.

A ce moment Mlle Vérel vient offrir au nom de ses camarades de très jolis bouquets. Un est présenté à M. Breton député, un à M. Ch. Delarue, conseiller d'arrondissement, et un troisième à M. Repiquet, délégué de Dieppe.

Peu de temps après, M. Girault-Thorant président de « la Nationale » et notre rédacteur G. Lebas étaient l'objet de la même délicate attention.

On décide ensuite que les fonds du syndicat seront déposés à la Caisse d'Epargne.

M. Ch. Delarue prend alors la parole et remercie en quelques mots les ouvriers et ouvrières du gracieux souvenir qu'ils venaient d'offrir et les assure que l'on peut compter sur son appui pour la question des crèches.

Mlle Gouley, adjointe au trésorier, demande la révision d'un article des statuts concernant la nomination du bureau. Sa proposition que M. Repiquet appuie est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection de son bureau.

En voici le résultat : Président M. Laisné, Vice-président M. Feuillet, Secrétaire M. Loeuillet, Trésorier M. Sibille, Contrôleur M. Cloquette, Adjointe au secrétaire Mlle Georgine Leroy, Adjointe au trésorier Mlle Caroline Gouley, sont nommés membres du conseil : Mesdames Vérel,



Un atelier de cigares de la manufacture de Dieppe
Carte postale datant des années 20 du XXe siècle

Villain, Thoumire, Rosa Leroy, Dauzou, Valais, Letanneur, Navarre, David, Loeuillet, MM. Bouteiller et Creuchet.

Une quête fructueuse a été faite à la sortie en faveur de trois ouvriers malades.

Cette réunion qui s'est passée dans le plus grand ordre, consacre la formation du syndicat dieppois des ouvriers et ouvrières des Tabacs.

Les questions touchant le sort des travailleurs ne laisseront jamais indifférente la presse républicaine, aussi l'intéressant personnel de la Manufacture peut compter que nous appuierons énergiquement ses revendications, quand celles-ci seront justes et quand elles seront présentées avec l'esprit pacifique qui a présidé à la réunion de dimanche. »

L'article du journaliste appelle plusieurs remarques. Premièrement, M. Repiquet semble avoir représenté le syndicat de Dieppe au congrès de la Fédération, alors qu'il ne doit pas en être membre, puisqu'il ne travaille pas à Dieppe. Peut-être avait-il un mandat pour le faire?

Deuxièmement, si les femmes ne sont pas élues aux premiers postes de responsabilité, c'est une femme, Mlle Gouley, qui semble tenir les comptes du syndicat, puisque c'est elle qui en donne lecture lors de l'assemblée. Deux femmes sont élues adjointes au secrétaire et au trésorier, et douze femmes sont élues membres du conseil syndical contre sept hommes. On remarque la présence de plusieurs jeunes militantes qui vont

se voir confier des responsabilités plus importantes avant la fin de la décennie. Parmi elles, Rosa Leroy deviendra vice-présidente du syndicat en 1898, puis présidente en 1900, responsabilité qu'elle conservera près d'une dizaine d'années.

Cette volonté de promouvoir l'élection de femmes dans les conseils syndicaux sera une volonté permanente de la Fédération, d'autant que le nombre de syndiqués est marqué

par une présence massive de femmes : plus de 95%. Bon an mal an, un tiers voire la moitié des participants aux congrès de la Fédération seront des femmes. Dès 1892, le syndicat de Dieppe élira régulièrement au minimum une femme parmi ses deux délégués.

Sources:

- Fonds ancien de Dieppe (« L'Impartial », « La Vigie », « P'Éclairer »),
- Archives départementales de Seine-Maritime, série Z et 10M
- Archives de la CGT à Montreuil, (« la Voix du Peuple », 1902)
- « Cent ans, tout feu, tout flamme, 1890-1990, Fédération CGT des tabacs et allumettes. », Slava Liszek, supplément à « P'Écho des Tabacs », N°172.
- Revue « Connaissance de Dieppe », N°5;
- « Bulletin des Amis du Vieux Dieppe », A. Boudier, 1957.

La suite dans le prochain numéro
du fil rouge : 23 ans de
revendications et de luttes à
Dieppe.

Histoire sociale d'une entreprise

TOTAL-FINA-ELF

Ex-Compagnie Française de Raffinage

Raffinerie de Normandie à Gonfreville

Par Jean HAMEL

L'histoire sociale n'est pas une affaire de spécialistes. Elle peut être aussi une préoccupation de militants.

C'est le cas de Jean Hamel qui travaille à des articles régulièrement publiés dans le journal du C.E. de la raffinerie de Gonfreville, qui dépend du groupe Total-Fina-Elf. Ces articles intéressent, certes, les salariés de l'usine comme ceux qui y ont travaillé autrefois.

Ils intéressent aussi tous ceux qui s'intéressent à l'Histoire sociale. C'est pourquoi nous avons accepté de les publier.

Si vous avez connaissance d'initiatives de ce genre, faites-nous le savoir. Nous nous ferons un plaisir de publier les textes dans l'un des prochains numéros du Fil Rouge.

De 1936 à 1945 à la CFR

La première Guerre Mondiale avait laissé les peuples exsangues. La Guerre dans ce conflit mondial avait fait des millions de morts, rendu à l'état de friche des régions industrielles, particulièrement en France où les conflits dureront quatre années.

Cependant cette guerre avait éclairé la grande industrie sur la nécessité de se procurer des matières premières, en raison des progrès de la technologie apparus dans la conduite de la Guerre, notamment le pétrole.

C'est à cette tâche que les gouvernements bourgeois s'attachèrent.

C'est le 23 Septembre 1923 par une déclaration de Poincaré, que la France dit-il s'attache à se li-

bérer de l'importation étrangère et de sa tutelle.

Partant de ces dispositions, une société par actions groupant état et consortium privé, la Compagnie Française des Pétroles, est créée...

Plus tard, la mise en place d'une filiale, la « CFR », Compagnie française de Raffinage, au capital initial de 100 millions à laquelle s'adjoignent pour 300 millions 6 sociétés françaises, viendra assurer la partie raffinage des bruts importés.

Une loi, celle du 16 Mars 1928, couvrira un protectionnisme de façade qui restera en vigueur jusqu'aux années 1990.

C'est dans ce contexte, que s'édifie et s'édifiera une industrie pétrolière française.

Pour les salariés appelés à travailler dans ces entreprises, c'est quelque chose de nouveau, tant dans les techniques que pour leurs conditions de travail.

En effet, et nous aborderons le mode d'existence de ces salariés : c'est le régime de travail en continu, dimanche et jours de fêtes et dans des conditions d'hygiène et de sécurité particulièrement insalubres pour la santé, à tel point que le recrutement du personnel sera difficile dès le départ malgré le chômage de cette période. (4763 chômeurs au Havre et sa banlieue)

A l'inverse des autres industries, métallurgie, bâtiments, textiles etc... il n'existe pas d'organisation syndicale dans l'entreprise et de là, il règne à la Raffinerie un climat paternaliste particulièrement contraire à l'aboutissement de revendications justifiées.

La capacité de traitement se développe : de 250.000 tonnes en 1928, elle passe à 700.000 tonnes en 1935.

Création du syndicat et la grève de 1936.

L'année 1936 sera l'année de la création du Syndicat quelques semaines avant les événements de mai et juin.

Ces événements commencent au Havre par l'occupation de l'usine d'aviation Breguet suite au renvoi de deux travailleurs observant le 1^{er} Mai.

C'est le départ d'une impressionnante montée des grèves qui vont durer deux mois et se terminer par la victoire des travailleurs à travers les accords de Matignon.

A la CFR les méthodes d'intimidation ressemblent étrangement à celles des patrons voisins.

Le 23 Mai 1936, deux ouvriers sont licenciés. C'est le début d'un conflit avec occupation de la

Raffinerie. En effet, après consultation des salariés à la Bourse du Travail, le Syndicat décide d'occuper l'usine et de présenter ses revendications. Deux cents grévistes passeront la nuit dans l'usine.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les revendications de nos camarades grévistes rejoignent les mêmes arguments défendus après la Seconde Guerre Mondiale.

En effet, la politique du patronat de l'industrie de pétrole a toujours été d'individualiser les salaires de chacun et d'y ajouter des touches d'augmentation au mérite, créant la division.

Ils veulent, ces camarades, une convention collective où chacun se retrouve dans la catégorie pour laquelle ses qualités et ses connaissances soient reconnues.

Un premier accord est signé le 7 Juin entre la Fédération, le Patronat et l'État pour l'industrie pétrolière.

Cependant l'arrêt général des raffineries de la Basse Seine est décidé le 13 Juin. Refus d'accepter les accords de Matignon dans les termes présentés.

Le 16 Juin, à un communiqué du patronat, les grévistes répondent :

« Les délégués n'ont pas déclaré ne pas accepter les accords de Matignon mais au contraire les respecter, mais ils demandent que les salaires de base pris à la date du 23 Mai pour l'application de l'accord soient au préalable fixés.

Ils demandent aujourd'hui que les salaires de chaque catégorie soient arrêtés à un taux uniforme. »

Et déjà, à cette époque les délégués veulent la **nationalisation** si leurs revendications ne sont pas acceptées intégralement. Au cas où le patronat serait intransigeant, ils demanderaient au gouvernement d'envisager la nationalisation: Quelle manifestation de lucidité !

Après trois jours de négociations avec Ramadier, l'accord est signé le vendredi 19 Juin 1936 et l'évacuation des locaux s'effectuera à 21 H 30, le travail reprendra le 20 Juin à 13 heures.

Les années sombres:

L'année 1938 voit s'amonceler de sombres nuées.

L'indice du coût de la vie des prix de détail passe de 119,76 en août à 124,90 en novembre. Le gouvernement Laval diminue de 10 % les salaires, ce qui n'est pas pour déplaire au patronat.

Le 27 Novembre 1938 une manifestation a lieu à

Rouen contre les décrets-lois. Le 30 novembre est déclenchée la grève générale.

Le gouvernement réquisitionne les mines, les chemins de fer et tous les services d'État. Des conseils sont institués pour poursuivre les grévistes et opposants.

Le mercredi 1^{er} décembre, la grève est décidée à la CFR. Elle est totale.

La direction licencie les grévistes le 2 décembre. Elle réembauche le personnel le dimanche 4 et le lundi 5 selon des critères établis pour éliminer le syndicat; mais cela ne leur suffit pas.

Le 6 décembre, trois ouvriers, Messieurs Robillard, Beuriot et Baillobay sont arrêtés pour entrave à la liberté du travail devant l'usine Schneider sise à côté de la raffinerie, et seront condamnés par les tribunaux.

La grève prend fin le 11 décembre 1938 ; 21 camarades sont licenciés, presque tous pères de familles et pour beaucoup de familles nombreuses.

La guerre approche et la signature du Pacte Germano-Soviétique est le prétexte à une véritable chasse aux sorcières. Dès le 25 août 1939 elle se développe, et le 18 septembre, après l'effondrement de la Pologne et l'entrée des troupes soviétiques dans l'Est polonais, la majorité du Bureau confédéral de la CGT prononce l'exclusion de ses membres communistes. A la base les résistances sont nombreuses.

En conséquence, il faudra dissoudre 620 syndicats dirigés par des communistes ou considérés comme tels. Ce sera le cas du syndicat de la CFR.

Dans les minutes des greffes du tribunal de première Instance du Havre et en date du 12 Janvier 1940, on apprend que le syndicat Général des Produits Chimiques du Havre est dissout sous le fallacieux prétexte d'être communiste, ses biens et ses avoirs saisis.

Ceci prélude à ce que quelques mois plus tard, la France vaincue subira pendant quatre longues années d'occupation.

Certains des salariés licenciés réintégreront la raffinerie après la 2^{ème} guerre mondiale, suite à l'amnistie décrétée par le gouvernement issu de la Libération.

En 1947, notre camarade Roger Jean, résistant, élu au conseil des Prud'hommes en 1938, sera, à son retour dans la raffinerie, l'un des artisans de la remise en place du syndicat CGT.

1954-1962: la Guerre d'Algérie

Un exemple remarquable de la Solidarité et de l'action pour la Paix en Algérie.

La révolte des rappelés de la caserne Richepanse

Par Serge Laloyer

Dès la fin de la deuxième Guerre mondiale, les peuples colonisés manifestent leur volonté d'indépendance.

En Indochine, à Madagascar, au Maroc, en Tunisie et en Algérie des mouvements politiques s'organisent et agissent.

Le mouvement ouvrier de notre département fort des traditions anticolonialistes et pacifistes qu'il a manifestées dans la période précédant la guerre et plus particulièrement en assurant sa solidarité avec l'Espagne républicaine en 1936, n'allait pas rester indifférent à la lutte d'émancipation des peuples colonisés.

Dans les années 50, de multiples actions sont engagées contre la guerre d'Indochine : manifestations, solidarité matérielle, refus des dockers de Rouen, du Havre, de Dieppe de charger le matériel de guerre. Le cessez le feu est décrété en Indochine le 20 juillet 1954, c'est une journée de joie pour tous ceux qui ont agi contre cette guerre coloniale. La défaite de l'armée coloniale à Dien Bien Phu, le 7 mai 1954, n'est pas passée inaperçue chez les autres peuples colonisés par la France, notamment en Afrique du Nord où depuis 1945 la

volonté de se libérer du colonialisme fait son chemin.

En Algérie, c'est dès le mois d'avril 1945 que des manifestations sont organisées pour exiger l'indépendance. Ces manifestations seront violemment réprimées, ainsi à Alger où l'on dénombrera 11 morts. Mais c'est à Sétif le 8 mai 1945 que la répression sera la plus sanglante. La gendarmerie ouvrira le feu sur des manifestants réclamant la libération de dirigeants nationalistes emprisonnés. Le 9 mai la répression militaire s'abattra sur toute la région de Sétif. Le P.P.A. (Parti Populaire Algérien) parlera de 40 000 victimes, le Consulat des USA d'Alger en dénombrera 45 000, le gouvernement français en annoncera à peine 2 000.

Les peuples marocain et tunisien manifesteront également leur volonté de se libérer de l'autorité française qui répondra à cette aspiration par la répression. D'ailleurs la Tunisie n'obtiendra son indépendance qu'en 1955 et le Maroc en mars 1956.

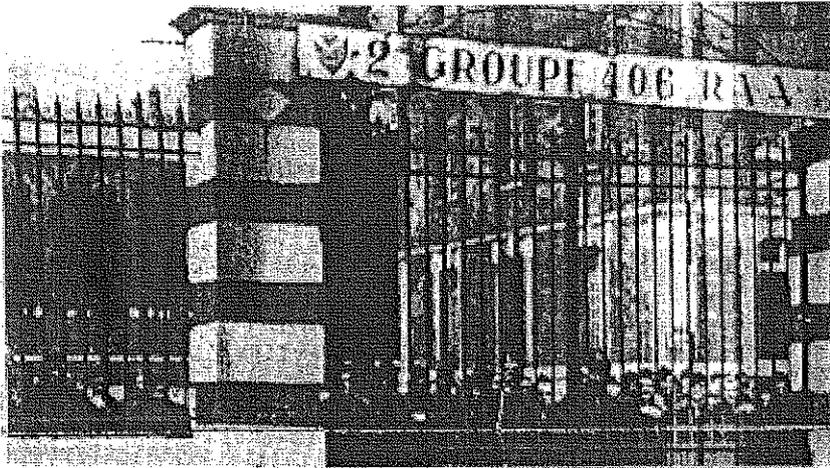
En France où les travailleurs algériens sont plusieurs centaines de milliers, cette aspiration à l'indépendance est vive comme en témoigne une manifestation organisée à Paris le 14 juillet 1953. La police charge les Algériens, 6 seront tués ainsi que Maurice Lurot, trésorier du syndicat CGT des métaux du 18^e arrondissement.

Le 1er novembre 1954 une nouvelle guerre coloniale commence. Elle durera 8 ans.

La lutte armée pour l'indépendance jusque là circonscrite au Maroc et à la Tunisie va se manifester en Algérie

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, sur l'ensemble du territoire algérien, des gendarmeries, des casernes, des bâtiments administratifs sont attaqués par des groupes armés qui formeront plus tard l'ALN (*Armée de Libération Nationale*) et une organisation politique le FLN (*Front de Libération National*).

Le gouvernement français interdit le 5 novembre les mouvements nationalistes algériens. Le 6 novembre le Ministre de l'Inté-



Les soldats la caserne Richepanse à Rouen occupent leur caserne.
Photographie parue dans un numéro spécial du journal « L'Avant-garde »

rieur François Mitterand a beau déclarer "L'Algérie c'est la France et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne", la guerre d'indépendance est commencée et sept ans plus tard elle se terminera par la naissance d'un état indépendant.

Sans relâche, pendant toutes ces années, les militants de la CGT avec d'autres organisations, syndicales, politiques ou pacifistes, vont mener une bataille difficile pour exiger le cessez le feu sous les formes d'action les plus diverses : grèves, pétitions, manifestations traduisant la volonté des travailleurs de voir mettre fin à cette guerre et d'accorder au peuple algérien son indépendance.

Les soldats du contingent contre la guerre.

Nous sommes à une époque où le Service militaire est en vigueur. Les engagés sont minoritaires parmi les effectif de l'armée. C'est pourquoi des soldats du contingent rejoignent dès 1954 l'Algérie ou le Maroc, même si l'ensemble du contingent n'est officiellement engagé qu'en 1956.

Depuis novembre 1950 le service militaire s'est allongé de 6 mois pour passer à 18 mois. Il était précédemment, depuis octobre 1946, d'une durée de 12 mois. Les jeunes vivent mal ce qui s'apparente à un nouvel allongement de la durée du Service qui conduit au rappel de ceux qui viennent de terminer leur temps. Il partent pour quatre mois. En fait ils

en feront généralement huit. C'est pourquoi on les appelle les « Rappelés ».

Ils vivent d'autant plus mal la situation qu'ils ont le sentiment d'aller se battre pour une mauvaise cause. Ainsi, dès décembre 1954, le Président du Conseil des Ministres, Pierre Mendès France, reçoit une lettre ouverte signée de quelques dizaines de milliers de jeunes contre la répression en Algérie. Cependant, le 4 février 1955 le Ministre de

l'Intérieur déclare à l'Assemblée Nationale : "J'ai envoyé le contingent et je ne le regrette pas".

Les jeunes résistent par tous les moyens. En février 1955, un train spécial qui transporte 1000 soldats en Afrique du Nord aura sept heures de retard, sur le trajet de Bordeaux à Toulouse. Les appelés ont tiré 17 fois le signal d'alarme. Dès le 25 mai 1955, le député communiste Raymond Guyot dépose une proposition de loi à l'Assemblée Nationale tendant "à interdire en temps de paix l'envoi de jeunes du contingent sur des territoires où se déroulent des opérations militaires et à en retirer ceux qui s'y trouvent".

Mais c'est à partir du mois d'août 1955 que l'opposition des soldats va se manifester publiquement. Le 23 août 1955 le gouvernement d'Edgar Faure (celui de Mendès-France a été renversé le 5 février) décide le rappel des soldats libérés de leur service militaire et le maintien sous les drapeaux de ceux incorporés depuis le début de 1954 soit 104 000 hommes. Dans les casernes, les camps et les bases militaires, c'est la colère.

A partir de septembre, les manifestations de jeunes soldats appelés ou rappelés se multiplient. A Paris, le 5 septembre, gare Montparnasse des rappelés scandent "Pas de rappelés en Algérie".

Le 11, c'est gare de Lyon que quatre cent rappelés font un sit-in pour empêcher le départ d'un train qui doit les conduire à Marseille.

Le 29, trois cent soldats catholiques du 401^e

RAA se réunissent dans l'église St Séverin à Paris et diffusent un tract disant "leur honte à servir par la violence la cause qui n'est pas celle de l'ensemble des Français". L'UJRF (Cette Union des jeunesses républicaine de France deviendra plus tard la Jeunesse communiste) appuie leur action.

Le 8 octobre, la sédition s'étend au camp de la Courtine. Une journée d'action a lieu à l'appel des syndicats à Brive-la-Gaillarde contre le départ en Algérie du 126^e régiment d'infanterie. A Tulle, les cheminots débrayent pour empêcher le départ du matériel militaire vers l'Algérie.

A Rouen, la révolte des rappelés de la caserne Richepanse

Depuis plusieurs mois se développait, en Seine-Maritime comme dans le reste du pays, un large mouvement pour la paix et contre le rappel des soldats et contre le maintien des « libérables » sous les drapeaux.

A partir du 5 octobre 1955, ce mouvement prend une autre dimension à Rouen. Depuis plusieurs semaines des « rappelés » étaient cantonnés avec des « appelés » du contingent dans la caserne Richepanse. Déjà, à plusieurs reprises, les soldats avaient manifesté contre la nourriture infecte qu'on leur servait et avaient obtenu satisfaction. Nombre d'entre eux étaient liés avec les jeunes du quartier et fréquentaient les activités du cercle de l'UJRF installé dans un local place St Clément.

Le mercredi 5 octobre vers 22 heures les soldats (pour la plupart des rappelés) sont rassemblés par les officiers qui leur annoncent

qu'ils partent pour le Maroc ; les appelés, eux, sont envoyés en manœuvre dans la Somme.

Fernand Legagneux, Secrétaire général de l'Union départementale CGT de Seine-Maritime raconte: "Les rappelés devaient former un bataillon du 406^e RAA auquel il manquait une centaine d'hommes pour être au complet. Afin de compléter l'effectif, le Commandant usa d'un moyen méprisable, s'adressant aux jeunes appelés alors en manœuvre, il leur fit croire que des pères de famille se trouvaient parmi les rappelés de Richepanse et il fit appel aux volontaires qui voudraient bien les remplacer. Généreusement, des appelés se proposèrent mais, à leur arrivée à Rouen, il ne tardèrent pas à se rendre compte qu'ils n'étaient pas venus remplacer les rappelés mais tout simplement compléter l'effectif pour partir au Maroc".

Le 6 octobre, en soirée, les 600 hommes du 406^e RAA refusent collectivement de monter dans les camions. Le départ est reporté au 7 octobre.

Le vendredi 7 octobre, les soldats défoncent à l'aide d'un camion le mur de la caserne et sortent en ville. Les forces de police interviennent pour les faire rentrer à la caserne. C'est alors qu'une première escarmouche oppose policiers et rappelés.

La population est alertée. A l'appel de la CGT des débrayages se produisent chez les communaux de Petit-Quevilly, les cheminots, aux Chantiers de Normandie, à la Métropolitaine Coloniale (future CFEM), dans les chantiers du bâtiment et chez les dockers. Vers 17 heures, les travailleurs et la population accourent

de partout pour soutenir les soldats juchés sur les murs et les toits de la caserne. A 18 heures, 5 à 6000 personnes sont rassemblées pour soutenir les soldats et les ravitailler en nourriture. La police est vite débordée et ne



Les vingt-deux camions chargés de rappelés, répartis en cinq convois avec la surveillance des gardes, prennent la direction du camp de Rosence. De là, les rappelés devaient gagner l'aéroport de Reims, d'où ils s'enrôleront vers l'Algérie du Nord.

Le départ des rappelés de la caserne Richepanse de Rouen

Photographie parue dans « France Dimanche »

peut plus empêcher l'avance de cette foule composée de jeunes, d'ouvriers, parmi lesquels on trouve de nombreux militants de la CGT, mais aussi des militants des partis de gauche, socialistes et communistes, des élus, et même des prêtres en soutane. Dans la nuit tombante éclate de la foule et de la ca-

FRANCE DIMANCHE . N° 477



« Vous êtes des cochons et d'ignobles individus », crient les militaires de Rouen aux gardes mobiles en quittant la caserne

Le départ des rappelés de la caserne Richepanse de Rouen

Photographie parue dans « France Dimanche »

serne "La Marseillaise" et "Pas de rappelés au Maroc", "Le Maroc au marocains".

Un meeting est improvisé, un responsable de la CGT et un dirigeant local du Parti Communiste Français prennent la parole. C'est alors que surgissent trois compagnies de CRS et des escadrons de Gardes Mobiles qui se ruent sur la foule, frappant à coup de matraque et en lançant des grenades lacrymogènes. Il y a des dizaines de blessés parmi les manifestants, une véritable bataille opposera jusque tard dans la nuit les soldats et les manifestants aux policiers.

Ces violences dureront jusqu'au 9 octobre où, vers 3 heures du matin les rappelés sont embarqués, encadrés par des forces de police en grand nombre.

Le Dimanche 9 octobre, le Comité général de l'Union départementale CGT exalte "le caractère patriotique de la manifestation, soulignant que l'intérêt commun du peuple français et des peuples marocain et algérien est d'arriver à la paix par une solution négociée des conflits".

Des soldats et des civils sont condamnés.

Des manifestants ont été arrêtés et trente d'entre eux sont condamnés à des peines de prison avec sursis allant de 10 à 45 jours.

Le 21 novembre, le commandement militaire accuse 18 soldats de « révolte militaire » et

de « mutinerie ». Neuf des inculpés sont cependant laissés en liberté. Ils bénéficieront d'un non-lieu. D'autres connaîtront la cellule au Maroc.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Le 24 janvier 1956, certains de ces soldats, au nombre de neuf, pourtant démobilisés depuis plusieurs semaines, sont arrêtés et incarcérés à la prison de Fresnes.

L'un d'entre eux, Jean Meaux, cheminot à Sotteville, qui a déjà fait 2 mois de prison à Casablanca, revenu à la vie civile est à nouveau arrêté à son travail à six heures et demi du matin. Pourtant dans une déclaration à la presse, les avocats avaient fait remarquer la déclaration du Colonel du 406e RAA disant qu'à son avis "ils méritaient une sanction, mais en tout cas pas la comparution devant le tribunal militaire".

Le député communiste, Roland Leroy dans une intervention à l'Assemblée Nationale rappelle "qu'ils étaient destinés à partir pour le Maroc le jour même où l'Assemblée Nationale discutait du règlement de la question marocaine".

La répression ne touche pas que des soldats et des manifestants, en effet Martial Spinneweber, maire communiste de Petit-Quevilly, est suspendu de ses fonctions pendant 2 mois et demi pour avoir appelé et participé au soutien des soldats de Richepanse.

La lutte s'organise pour exiger l'arrêt des procès et la libération des détenus.

Des pétitions vont se couvrir de signatures dans les ateliers, chantiers et bureaux pour exiger l'arrêt des poursuites et des condamnations. Un comité de défense pour la libération des emprisonnés est créé aux ateliers SNCF Budicom de Sotteville dès le lendemain de l'arrestation de Jean Meaux.

Le 9 février, le Secours Populaire Français et les Auberges de la Jeunesse demandent la libération des soldats. Dans un tract ils invitent la population à une réunion publique dans une salle du 12e arrondissement de Paris, non loin de la caserne Reuilly, siège permanent du tribunal des Forces Armées.

Le 10 février, le comité de défense accueille Jean Meaux. Il a été libéré après avoir passé 20 jours à la prison de Fresnes. Il déclare "je suis sorti de Fresnes par votre action, il reste là-bas huit camarades, il ne faut pas les oublier". Ils seront libérés quelques jours plus tard et les poursuites pour "rébellion et propos démoralisateurs pour la troupe" seront abandonnées.

Jean MEAUX est libre !



Jean Meaux, photographié hier après sa libération.

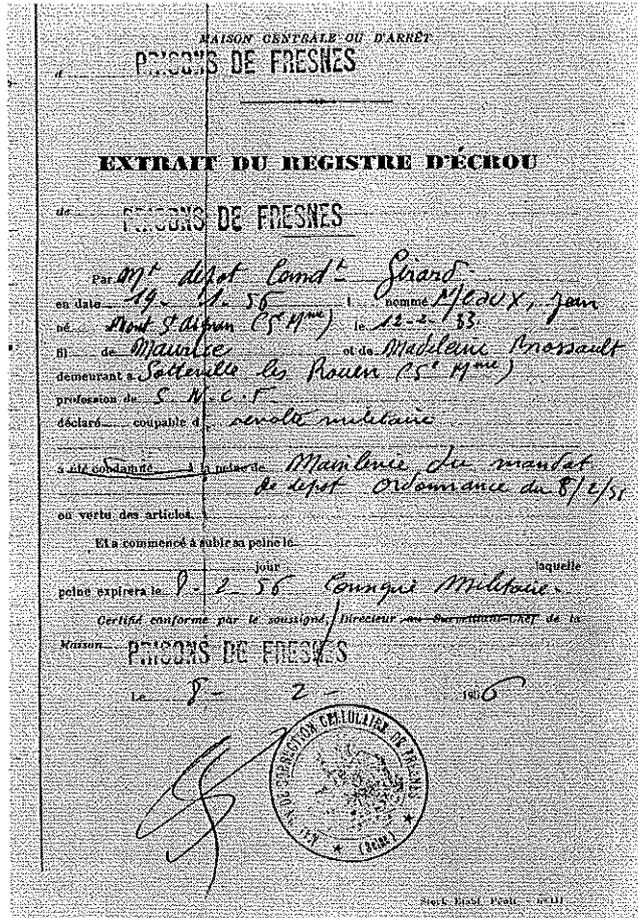
Jean Meaux a été libéré de la prison de Fresnes hier. Il est un des soldats qui avaient manifesté à Rouen en octobre dernier contre l'envoi des "rappelés" en Afrique du Nord.

Jean Meaux a été reçu aussitôt au siège du Secours Populaire

Un cheminot de Sotteville, à sa sortie de la prison de Fresnes
Photo de l'Humanité

libérés quelques jours plus tard et les poursuites pour "rébellion et propos démoralisateurs pour la troupe" seront abandonnées. Jean Meaux reprend sa place de travail parmi ses camarades cheminots de Sotteville.

Selon le journal « France Dimanche », ces événements auraient fait « des victimes » dans le commandement militaire. Le Général commandant la région militaire a été limogé et deux Colonels ont



Photocopie de la levée d'écrou de Jean Meaux
Archives personnelles

été mis aux arrêts pour insuffisance de commandement rendant possible les événements.

La lutte pour la paix en Algérie continuera sous les formes les plus diverses jusqu'à l'indépendance le 19 mars 1962.

Sources :

- Archives Union départementale CGT 76
- La CGT en Seine-Maritime . VO Éditions
- Témoignage et archives de Jean Meaux
- Témoignage et archives de Marcel Besnais
- Quotidien l'Humanité
- Hebdomadaire « France Nouvelle » n° 515
- Hebdomadaire France Dimanche n° 477
- « La guerre d'Algérie » - H. Alleg - Tome 1

Préservation des archives

Une étape importante vient d'être franchie !

Dès sa création, notre **Institut CGT d'Histoire sociale** s'était assigné comme l'une de ses principales missions la préservation des archives syndicales.

L'article 3 de nos statuts le précise d'ailleurs: « l'institut se fixe comme mission le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents de toute nature, se rattachant à l'histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme (...). »

Avec le dépôt de deux fonds d'archives importants de la CGT aux archives départementales, on peut dire que nous avons passé une première étape dans ce travail de longue haleine.

Dès l'assemblée constitutive de l'Institut, cette question était à l'ordre du jour. Elle le sera régulièrement depuis.

Les membres du Conseil d'administration étaient préoccupés par le risque de destruction que faisait peser sur les traces de la vie syndicale, la disparition des entreprises.

« Dans 50 ans avec quoi écrira-t-on l'histoire syndicale ? » pouvait-on lire dans la première publication de l'Institut en janvier 1997.

« Lorsqu'un étudiant ou un historien se penchera sur l'histoire de votre syndicat, de votre entreprise, de votre union locale, de votre branche professionnelle, de votre convention collective ou d'un conflit social auquel vous avez participé, il aura, tout d'abord, à sa disposition les articles de presse.

Peut-être aura-il accès aux archives de la préfecture qui seront reversées aux Archives Départementales. Il pourra donc y trouver des rapports

de police, ou des renseignements généraux.

Si notre historien n'a à sa disposition que ces sources, il ne pourra traduire que très imparfaitement votre vie syndicale et votre engagement militant. Il lui manquera quelque chose.

Peut-être même se demanderait-il à quoi s'occupaient ces syndicalistes?

Constituer et préserver nos archives, c'est important !

Nous avons un devoir de mémoire vis à vis des générations futures, et ce devoir passe par la préservation d'archives.

Il faut que nous laissons de la matière sur laquelle les historiens pourront travailler. En fait il faut que l'on puisse connaître la version syndicale des événements. Mais pour préserver des archives, encore faut-il en constituer, et ce n'est pas dans ce domaine que les militants de la CGT sont les meilleurs.

Dans les premiers syndicats, le premier responsable que l'on élisait, c'était l'archiviste. Sans doute nos anciens étaient-ils pénétrés par l'idée qu'ils travaillaient pour les générations futures, et que de ce fait les archives avaient une grande importance.

Mais ils avaient sûrement aussi appris à leur dépens qu'il était grave de ne pas avoir d'archives, d'autant que le patronat en constituait de son côté et s'en servait à l'occasion.

C'est toujours le cas aujourd'hui, aussi notre tout nouvel institut s'est donné comme tâche prioritaire de travailler à la préservation des archives de la CGT en Seine-Maritime. »

1997: La perspective de nouveaux locaux accélère la réflexion

Dès cette époque, il est question du déménagement prochain de l'Union locale de Rouen et des syndicats qui y sont logés, ainsi que celle de l'Union départementale, dans de nouveaux locaux rive gauche.

Or les déménagements sont souvent une véritable catastrophe pour les archives. Celles-ci, qui ne font pas partie des préoccupations premières des militants, risquent de s'en retrouver sérieusement allégées. Le risque était que l'on opère par « classement vertical » - la poubelle - plutôt que de passer du temps à les mettre dans des cartons. En effet, les archives c'est lourd, ça prend de la place et on ne sait pas trop ni quoi en faire ni à quoi cela peut servir.

Pourtant, les militants syndicaux n'étaient pas si « à l'aise » que cela. On ne fait pas disparaître

comme cela les preuves de l'activité syndicale.

C'est pourquoi plus on s'approchait de la date fatidique, plus les interventions des militants de notre Institut trouvaient un écho grandissant.

L'appel aux Archives départementales.

Dès l'origine il était apparu évident aux membres de notre institut comme aux principaux animateurs de la CGT (Union départementale comme Union locale de Rouen) que la solution n'était pas d'entreposer les archives dans les nouveaux locaux.

En effet, le bâtiment, pour autant fonctionnel qu'il soit, ne permettait pas de créer un local d'archives suffisamment vaste pour les entreposer toutes.

D'autre part, la gestion d'archive, c'est un métier. La CGT n'a les moyens ni de financer le salaire d'un archiviste professionnel, ni d'aménager une salle de lecture pour les chercheurs qui sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à l'histoire sociale (étudiants, professeurs, etc.).

C'est donc tout naturellement que plusieurs militants ont proposé de se tourner vers les Archives départementales, comme cela a déjà été fait par de nombreuses Unions départementales (ex: le Calvados).

Dire que la décision a été facile et rapide à prendre, ce serait aller un peu vite. Il a fallu surmonter les réticences de certains camarades, tout en trouvant les modalités qui assurent à la CGT de rester propriétaire de ses archives et donc de pouvoir, le cas échéant, les reprendre.

En fait, les Archives départementales sont le Service public « ad hoc ». Ce sont des professionnels. Leur métier c'est justement celui de faire ce que l'on ne sait pas faire.

De plus, elles disposent d'une vaste salle de lecture où les archives pourront, en toute sécurité, sans risque de vol ou de dégradation, être manipulées à but de recherche historique.

En décembre 1999, le CA de notre Institut organisait une première rencontre dans le cadre d'une visite aux archives. Une délégation était reçue par Madame Senthilhes, directrice des Archives départementales, qui nous présentait son service. Elle nous faisait apporter plusieurs cartons d'archives, choisis par nous dans le fonds de la Seine-Maritime, pour nous montrer l'intérêt des Archives départementales.

Au printemps 2000, Madame Senthilhes, accompagnée de M. Mouradian, Conservateur des Archi-

ves de France et directeur des Archives du monde du travail, rencontraient la direction de l'Union départementale de Seine-Maritime et visitaient les fonds de la CGT.

Petite particularité, M. Mouradian connaissait les archives de l'UD. C'est lui qui, dans les années 70, alors qu'il était en début de carrière aux Archives de la Seine-Maritime, en avait fait un premier classement dans le cadre de son activité militante syndicale CGT.

Le contact était noué. Deux conventions de dépôt des archives syndicales seront signées à l'automne 2000, avec les Archives départementales. L'une pour l'UL de Rouen et l'autre pour l'UD de Seine-Maritime, qui restent chacune propriétaire de leur fonds. Les Archives départementales en assurent le classement et la gestion. Elles consultent la CGT pour la mise à disposition des documents.

Dès avant les déménagements, le service des Archives détachait plusieurs salariés pour aider au regroupement, à la mise en boîtes, pour commencer l'inventaire et transporter les cartons dans leurs locaux de Darnétal.

C'est plus de 400 cartons de compte rendus de congrès, réunions, tracts, affiches, photos et journaux retraçant l'histoire des luttes et de l'activité de la CGT. Mis bout à bout, cela représente plus de 80 mètres d'archives. On y trouve des documents très anciens, comme ces documents datant de 1896 que l'on trouve dans le fonds du syndicat des métaux de Rouen. Ils seront bientôt mis à la disposition des chercheurs et des étudiants.

De l'avis même de Mme Senthilhes, c'est un véritable trésor et une source d'informations irremplaçable.

Poursuivre l'œuvre entreprise

Une première étape a été franchie. Ce n'est qu'un début. Il en faudra d'autres.

De nombreuses archives syndicales restent en danger, car elles sont entreposées dans des locaux précaires — précarité des entreprises —, ou peu adaptés — caves humides, greniers —.

De nombreuses archives dorment chez de vieux militants — par exemple des carnets de notes —, et risquent de disparaître avec eux.

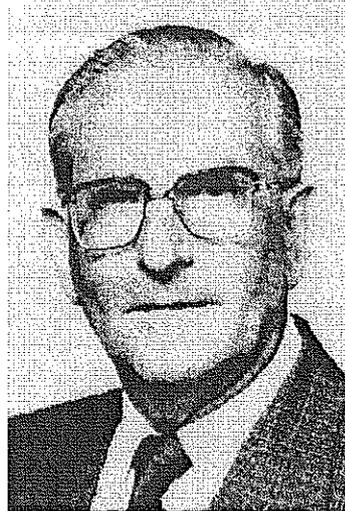
Enfin les archives se constituent en permanence. C'est aujourd'hui que se rassemblent les photographies, témoignages et traces diverses du mouvement de décembre 1995, comme celui de janvier 2001 sur les retraites. La vie continue.

L'histoire s'écrira, demain, avec les archives que nous aurons constituées aujourd'hui.

Décès d'un militant de la CGT

Gilbert Grenier

Un véritable militant humaniste de notre temps.



Par Robert Privat

Notre camarade Gilbert Grenier est décédé le 13 février 2001, terrassé par une crise cardiaque, à l'âge de 76 ans.

Né le 11 novembre 1924 à Houpeville dans une famille nombreuse, Gilbert était entré très jeune dans l'activité professionnelle, comme ouvrier dans l'industrie textile de la vallée du Cailly.

Réfractaire au STO, Service du travail obligatoire instauré par l'occupation nazie, c'est tout naturellement qu'il prolonge cet engagement en se syndiquant à la CGT, puis en adhérant au Parti Communiste Français à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Monteur en chaîne dans le textile, il devient ensuite agent de maîtrise. Très engagé dans le mouvement syndical, il dût affronter la répression patronale. Alors qu'il est Secrétaire de l'Union locale de Malaunay, où il anime l'activité revendicative de la Vallée du Cailly, il est élu membre de la Commission administrative de l'Union départementale CGT par le congrès des syndicats de la Seine-Inférieure, réuni les 14 et 15 novembre 1953. Il sera présenté par l'Union départementale aux élections du Conseil d'administration de la Caisse primaire de la Sécurité sociale de Rouen le 17 novembre 1955.

Élu au bureau de l'Union départementale par le congrès de 1956, il devient Secrétaire trésorier de l'UD-CGT de Seine-Maritime en 1960, restera membre de la Commission Administrative jusqu'en 1968. Dans les début des années 70, succédant à Lucien Cléret, il assumera la tâche de Secrétaire général de « *Tourisme et Travail* » de la Seine-Maritime jusqu'en 1984 puis sera élu président jusqu'en 1995. Il contribua fortement à faire de cette association un élément décisif pour élargir au plus grand nombre, le droit aux loisirs et à des vacances de qualité.

Parallèlement à ses responsabilités syndicales et associatives, ses remarquables qualités d'organisateur, de gestionnaire, de combattant au service des plus humbles, le firent désigner par le Parti Communiste Français comme candidat à des fonctions électives. C'est ainsi qu'il devient en 1967, député suppléant de Colette Privat, dans

la 4e Circonscription. Pendant la grande grève de mai-juin 1968, il se dépensera sans compter, aidant notamment les ouvrières et ouvriers du textile des Vallées du Cailly et de l'Austreberthe à élaborer leurs cahiers de doléances qui aboutirent à de remarquables succès revendicatifs.

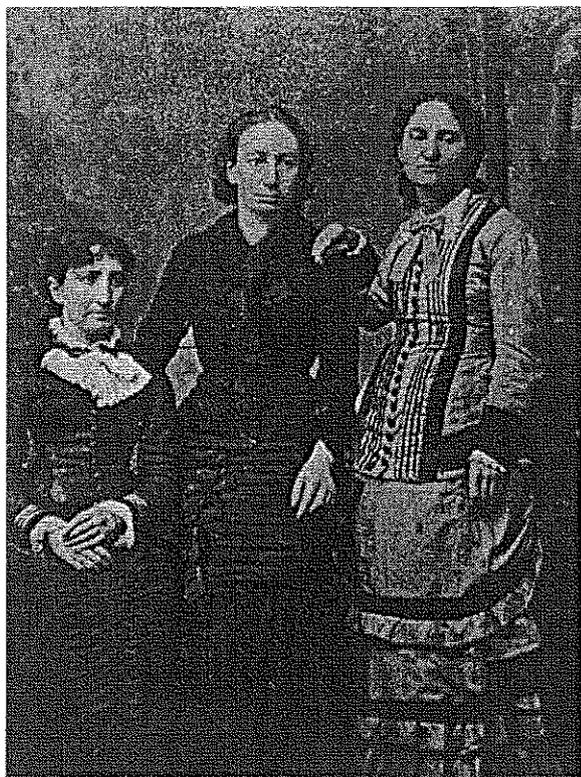
De 1982 à 1988, il fut le premier Conseiller général du nouveau canton de Notre-Dame-de-Bondeville. Gilbert Grenier était Maire du Houlme depuis 1977, où ses 24 ans de mandat transformèrent cette banlieue ordinaire en une petite ville alliant tradition et modernité, avec des équipements répondant aux besoins de tous les âges de la population, tout en préservant la ceinture verte entourant la ville et en construisant les ouvrages anti-inondations.

A tous ceux qui le connaissaient, à tous ceux qui ont partagé ses multiples combats pour toutes les justes causes, Gilbert Grenier laisse l'image d'un homme modeste, réservé, d'une extrême sensibilité et d'une incontestable efficacité dans tout ce qu'il entreprenait. En a témoigné l'immense foule qui participa à la cérémonie d'hommage, le 19 février.

Pour leur part, ses camarades de la CGT de la Seine-Maritime, infiniment tristes d'avoir perdu un tel compagnon, sont fiers d'avoir côtoyé Gilbert Grenier, un véritable humaniste de notre temps.

A propos d'une Photographie:

Par Robert Privat



Dans le N°8 (Automne 2000) du « *fil rouge* », pour illustrer l'article sur Louise Michel, déportée en Calédonie, nous avons reproduit une photo captée sur un site Internet d'outre atlantique avec la légende « *Louise Michel en 1900 (au centre; Paule Minsk à droite)* ».

Sur le site Internet — *Le site de la bibliothèque de l'université Northwestern de Evanston, Illinois* —, qui y publie une riche collection de photographies de la Commune de Paris de 1871, la photo est ainsi légendée :

« *Title: Louise Michel [and] Paule Minck [sic].*

Date: ca. 1900.

Physical Description of Original Image: 11 x 7 cm.

Public Note: Unidentified woman seated at left.

Proper Name Subject: Michel, Louise, 1830-1905.

Proper Name Subject: Mink, Paulina Mekaraska, 1839-1901.

Genre/Form: Silver photo. Cartes de visite. Portraits. »

La même photo avait été publiée dans l'ouvrage collectif de Jean Bruhat, Jean Dautry et Emile

Tersen (1960. Editions Sociales), ainsi légendée: « *Paule Mink, Louise Michel et madame X...* ».

Dans un livre plus récent, de Pierre Durand « *Louise Michel, la Passion* » (1987, Messidor) est reproduite la même photo, avec une légende plus précise: « *Louise Michel entourée de Marie Ferré - assise- et de Paule Mink, en 1870, alors qu'elles étaient à la fête du Comité de Vigilance de Montmartre pendant le siège de Paris - Photo H.R. Viollet* ».

Cette légende est vraisemblablement plus proche de la vérité.

Si la 3^{ème} personne est bien Marie Ferré, celle-ci étant décédée en fin février 1882, la photographie ne peut être qu'antérieure à cette date. Elle ne peut pas avoir été prise en 1900.

On sait que pendant le siège, avant la proclamation de la Commune, dès le 5 septembre 1870, contre la trahison et la capitulation, « *pour centraliser la défense et mettre au service de la République les forces vives du peuple, avaient été créés dans chaque arrondissement, des « Comités de vigilance dont les délégués formèrent le Comité Central des vingt arrondissements* »... « *Pour le Comité Central, défense nationale et défense républicaine ne sont que les aspects complémentaires d'une même politique* ».

Paule Mink, militante active de la Commune, fut déléguée en province, mais les tentatives communardes de Lyon et de Marseille échouèrent. Paule Mink, isolée de la Commune de Paris bientôt vaincue, put échapper difficilement à la répression et se réfugia en Suisse.

A propos de Marie Ferré, rappelons que Théophile Ferré, représentant du 18^e arrondissement au Comité central républicain, membre de la Commune, délégué à la Sûreté, fut capturé par les troupes de Thiers. Condamné à mort le 2 septembre 1871 par la « justice » de Versailles. Il fut exécuté le 28 novembre, en même temps que Rossel, délégué à la guerre, et le sergent Bourgeois.

Sources:

Outre les ouvrages cités ci-dessus,

- **Article d'Albert Soboul** « *de l'Empire à la Commune* » (n°spécial, La Commune de Paris, de la revue Europe, avril-mai 1951) ;
- **Histoire de la Commune de 1871**, de Lissagaray. Nouvelle édition. 1947. Librairie Marcel Rivière et Cie.
- **Le Maitron** (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français)